

MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le nouveau texte

Art. L. 123-3.

Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

- 1° La formation initiale et continue ;
- 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- 3° L'orientation et l'insertion professionnelle ;
- 4° La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° La coopération internationale.

Comprendre la réforme

La loi a ajouté :

- L'orientation et l'insertion professionnelle
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

aux précédentes missions de l'ensemble du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – et non des seules universités – dont seules les deux premières (formation et recherche) interviennent réellement dans la définition des services et l'évolution des carrières :

La mission d'orientation et d'insertion professionnelle est déjà de fait en place dans certains établissements. Les risques d'une sélection imposée, qui n'est pas inscrite dans le texte, ou a minima d'un découragement des étudiants, sont grands quand on lit la lettre de mission de N. Sarkozy à V. Pécresse et les différentes déclarations de celle-ci visant notamment les bacs technologiques et professionnels donc les plus défavorisés. Autre risque : une évaluation des formations basée sur les taux d'insertion professionnelle à court terme et très pointue, entraînant des fermetures de formations jugées non pertinentes selon ce critère (SHS). De plus, aucune programmation de moyens n'est prévue.

Quant à la participation à la construction de l'Espace européen, c'est une phrase récurrente dans les décrets et arrêtés depuis 2002, permettant le pilotage de la réforme par le gouvernement dans le cadre du processus de Bologne, et non un processus européen convergent.

L'introduction de nouvelles missions peut être mis en relation avec l'introduction de fondations ayant vocation à assurer des missions de l'université : le risque d'un démembrement du service public universitaire s'en trouve fortement renforcé.

Position du SNESUP

Les missions des universités doivent répondre à des valeurs partagées universellement. Ce ne peut être le cas d'une mission sur l'Espace Européen. Le SNESUP s'oppose à l'introduction de missions dictées par des considérations politiques de circonstance.

L'ensemble des missions précédemment définies n'étaient pas totalement assurées. Ainsi, la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique au bénéfice de toute la population n'est que peu développée. Et la conception de la coopération internationale a varié au cours des temps, conçue comme celle d'individus ou dans un but de marchandisation.

Le SNESUP s'est prononcé pour que tout étudiant puisse choisir son orientation dans un continuum du lycée à l'Université. Il est hostile à toute sélection tant à l'entrée en Licence qu'à l'entrée en Master et se prononce pour que tout étudiant ayant réussi sa licence puisse poursuivre jusqu'au diplôme de Master, s'il valide les différentes UE. L'orientation ainsi définie suppose des moyens en personnels de toutes catégories.

Si certaines formations ou filières se préoccupent de l'insertion professionnelle des étudiants depuis de nombreuses années, c'est une activité dont les objectifs nécessitent discussion collective et qui exige des moyens.

Si le SNESUP européenne est favorable à une véritable harmonisation des formations et des diplômes, il considère que la mise en œuvre du LMD en France n'obéit pas à cet objectif.

Pistes pour l'action

- Faire un état des besoins en personnels pour réaliser nos missions
- Exiger une vraie prise en compte de toutes nos diverses missions dans les services et les carrières
- Organiser une construction de leur orientation par les étudiants
- S'opposer à tout palier d'orientation obligatoire à la fin du 1^{er} semestre
- Mettre en place les dispositifs de soutien nécessaires à la réussite des étudiants
- Exiger une comparabilité des diplômes au niveau européen.
- Refuser la définition des contenus de formations et stages par les seuls représentants patronaux.